

versement se fait chaque mois par chèque, habituellement à la mère, bien que toute personne qui contribue pour une grande part à l'entretien de l'enfant puisse toucher l'allocation en son nom. Les allocations sont versées mensuellement à raison de \$6 par enfant de moins de dix ans et de \$8 pour chaque enfant âgé de dix ans ou plus, mais qui n'a pas atteint 16 ans. Si les allocations ne sont pas dépensées aux fins désignées dans la loi, les versements peuvent être suspendus ou faits à quelque autre personne ou agence, au nom de l'enfant. Les allocations ne sont payables pour aucun enfant qui néglige de se conformer aux règlements scolaires des provinces ou en faveur d'aucune fille de moins de 16 ans qui est mariée.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'intermédiaire de bureaux régionaux situés dans la capitale de chaque province, exécute le programme. Le directeur régional s'occupant du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est établi à Edmonton.

Le gouvernement fédéral fait des versements d'assistance familiale aux mêmes taux que les allocations familiales pour chaque enfant de moins de 16 ans dont l'entretien est aux frais d'un immigrant qui a élu domicile de façon permanente au Canada, ou d'un Canadien revenant au Canada pour y résider en permanence. Cette assistance, qui est versée sur une base mensuelle durant une période maximum d'un an, n'est pas payable au nom d'un enfant admissible aux allocations familiales.

**2.—Statistique des allocations familiales, par province, année terminée
le 31 mars 1965 et totaux de 1961-1965**

Province ou territoire	Familles allocataires en mars	Enfants bénéficiaires en mars	Nombre moyen d'enfants par famille en mars	Moyenne des allocations ¹		Total net des allocations versées durant l'année financière
				par famille	par enfant	
				\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	68,418	210,016	3.07	20.59	6.71	16,871,056
Île-du-Prince-Édouard.....	14,191	40,201	2.83	19.12	6.75	3,266,459
Nouvelle-Écosse.....	105,163	269,845	2.57	17.24	6.72	21,776,091
Nouveau-Brunswick.....	82,578	235,714	2.85	19.24	6.74	19,069,036
Québec.....	780,305	2,037,605	2.61	17.60	6.74	163,888,091
Ontario.....	964,468	2,248,642	2.33	15.65	6.71	179,056,316
Manitoba.....	133,500	323,862	2.43	16.24	6.69	25,926,570
Saskatchewan.....	131,449	335,381	2.55	17.09	6.70	26,891,288
Alberta.....	212,630	525,976	2.47	16.57	6.70	41,996,327
Colombie-Britannique.....	247,635	573,714	2.32	15.58	6.73	45,745,199
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	6,212	16,057	2.58	17.19	6.65	1,288,798
Canada.....1965	2,746,549	6,817,013	2.48	16.68	6.72	545,775,231
1964	2,711,272	6,736,157	2.48	16.67	6.71	538,312,224
1963	2,680,745	6,659,880	2.48	16.63	6.69	531,566,349
1962	2,649,317	6,562,287	2.48	16.58	6.69	520,781,193
1961	2,602,930	6,397,134	2.46	16.42	6.68	506,191,647

¹ Fondée sur les versements bruts de mars.